

Arrêté relatif à l'ouverture de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux fonctions de formateur académique

La rectrice de l'académie de Lille

- **VU** le décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré,
- **VU** le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique,
- **VU** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique,
- **VU** la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une session du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) pour les personnels enseignants du second degré et les conseillers principaux d'éducation est ouverte au titre de la session 2025.

ARTICLE 2 : Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat. Le registre sera ouvert du lundi 1^{er} juillet 2024 (à 10h00) au vendredi 4 octobre 2024 (à 17h00).

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **10 JUIN 2024**



Valérie CABUIL